

Procédure d'affectation en CAP Conducteur routier de marchandises option livraisons de proximité

Le CAP Conducteur routier de marchandises option livraisons de proximité se prépare en 2 ans après la classe de troisième.

1. Objectifs

- Apporter, au travers d'une immersion, tous les éléments d'information nécessaires dans l'élaboration d'un choix d'orientation éclairé, en portant à la connaissance de l'élève les exigences de la formation, les poursuites d'études envisageables ainsi que les métiers auxquels cet enseignement prépare.
- Evaluer la motivation et l'appropriation des informations concernant la formation.

1.1 Le public concerné :

Le CAP Conducteur routier de marchandises option livraisons de proximité est accessible aux élèves issus de la classe de :

- 3^{ème}
- 1^{ère} année de CAP/ 2nde professionnelle
- 2nde générale et technologique.

Une priorité est accordée aux élèves issus de troisième.

1.2 Etablissement d'accueil concerné :

Haute-Vienne : Lycée professionnel Saint Exupéry – Limoges : 24 places

2. Modalités d'organisation

2.1 L'établissement d'origine

Les demandes d'immersion sont transmises par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil.

Le chef d'établissement transmet pour chaque élève concerné la fiche (**Annexe CRM 1**) à l'établissement d'accueil **pour le mardi 19 mai 2026** après avoir porté un avis de « très favorable » à « réservé » relatif à l'implication et à la motivation de l'élève. Le professeur principal pourra éclairer cet avis. Le dossier de candidature sera complété par **les bulletins trimestres/semestre de l'année scolaire 2025-2026**.

La candidature fera l'objet d'une saisie dans Affelnet-Lycée.

2.2 L'établissement d'accueil

Il planifie et organise les journées d'immersion. Celles-ci se dérouleront **du 19 janvier au 30 avril 2026**. Elles permettront notamment à l'élève de découvrir la vie au lycée, le contenu de la formation, l'internat, etc.

Un bilan de l'immersion est réalisé en fin de journée et transmis à l'établissement d'origine.

L'établissement d'accueil étudiera les dossiers de candidature et émettra un avis.

L'annexe CRM 1 complétée est transmise à la DSDEN pour **le mardi 02 juin 2026** (délai de rigueur).

2.3 Commission d'affectation CAP conducteur routier de marchandises option livraisons de proximité

La commission d'affectation, sous l'autorité de l'IA-DASEN, étudiera les dossiers de candidatures à partir des avis transmis par les établissements d'origine et d'accueil.

Une décision d'affectation sera prononcée par l'IA-DASEN (ou son représentant) : « pris », « liste supplémentaire », « refus ».

CALENDRIER À RETENIR

Dates	Actions
Du 19 Janvier au 30 Avril 2026	Périodes d'immersions
Mardi 19 mai 2026	Date limite de transmission de l'annexe CRM 1 à l'établissement d'accueil
Mardi 02 juin 2026	Date limite de transmission des dossiers par l'établissement d'accueil à la DSDEN 87

ANNEXE CRM 1 Dossier de candidature

ANNEXE CRM 2 Documentation